

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2018**

Délibération : **N° 2018-05- 67**
 OBJET : **EMPRUNT 2018 - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE**
 Nomenclature : **7.3.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 22

Pouvoirs : 6

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-huit mai deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux mai deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Elisa DRION, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI, Hélène JALIN donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL.

Le membre absent : Christian LEMARCHAND

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Le budget communal 2018, approuvé au conseil municipal du 26 mars 2018, affiche un emprunt d'équilibre de 5 056 457€ nécessaire à financer la construction de la nouvelle école, le pôle enfance solidarité, la médiathèque et l'extension de l'école Alexandre Vincent.

Après analyse des besoins de financement actuels, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 4 000 000€.

Considérant la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires, il est proposé au conseil municipal de solliciter un prêt d'un montant de 2 000 000€ auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE.

Considérant la présentation en commission ressources en date du 15 mai 2018.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, le conseil municipal décide :

- D'ACCEPTER DE CONTRACTER un prêt de 2 000 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE dont les caractéristiques sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180528-2018-05-67-DE
 Date de télétransmission : 31/05/2018
 Date de réception préfecture : 31/05/2018

- Montant : 2 000 000€
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1.30%

- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement du capital : Constant
- Commission d'engagement : 1 000€

- **DE PRENDRE l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;**

- **DE CONFERER en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.**

Délibération adoptée par 23 voix Pour, 0 voix Contre, Abstention : 5.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 mai 2018

Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20180528-2018-05-67-DE
Date de télétransmission : 31/05/2018
Date de réception préfecture : 31/05/2018